

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze janvier à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, DELORME Vincent, Mme BRAMANT Jacqueline, M. LAINÉ Henri, Mmes DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, M. DAUVILLAIRE Olivier, Mme TRIVINO Élisabeth.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : M. DELORME Vincent

Assistait : Mme Annette JANIN, Rédacteur Principal.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal,

Après examen des crédits de l'exercice 2018,

Considérant que certains crédits ne sont pas utilisés et que d'autres prévus à un chapitre sont insuffisants, autorise les prélèvements suivants :

Budget « Lotissement La Cray »

Section investissement

Dépenses :

Article 3555-040 : 28 413,90 €

Recette :

Article 1641 : 28 413,90 €

Section fonctionnement

Dépenses :

Article 6015 : 27 704,00 €

Article 6045 : 709,90 €

Recette :

Article 71355-042 : 28 413,90 €

Budget « Lotissement Les Croix »

Section fonctionnement

Recettes :

Article 7015 : 17 295 €

Article 71355-042 : - 34 130,06 €

Article 774 : 16 835,06 €

Section investissement

Dépense :

Recette :

Article 3555-040 : - 34 130,06 €

Article 1641 : - 34 130,06 €

APPEL A PROJETS CONSEIL DEPARTEMENTAL / 2019

Après avoir pris connaissance des instructions concernant l'aide départementale à l'urbanisme, le Conseil Municipal :

1°/ Accepte le projet ci-après désigné :

Renouvellement du réseau unitaire eaux usées Rue de la Basse Ville

2°/ Se prononce favorablement sur la dépense globale dont le coût, défini par le devis ci-joint, s'élève à **48 214,06 € T.T.C. (40 178,39 € H.T.)**.

3°/ Décide de financer l'opération comme suit :

. Coût total	: 48 178,39 € ttc
. Subvention Conseil Départementale espérée	: 8 035,00 €
. Fonds propres	: 40 143,39 €

4°/ Dit que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au budget primitif de l'exercice 2019.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

E.R.E.A. (Établissement Régional d'Enseignement Adapté)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 20 € à l'association sportive de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté de Charnay-les-Mâcon, pour un élève semurois fréquentant cet établissement.

LOGEMENT ÉPICERIE

Informé de la requête de M. DAUVILLAIRE Olivier,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . Décide de louer le logement communal sis au-dessus de l'épicerie, 180 Grand'Rue, à M. DAUVILLAIRE Olivier, à compter du **1^{er} janvier 2019**.
- . Fixe le loyer mensuel, par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, à **404,91 €**.
- . Fixe à UN MOIS le montant de la caution.
- . Charge le Maire d'établir et signer le bail de location correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

Logement épicerie : suite au départ de la précédente locataire du logement de l'épicerie, un devis a été sollicité pour la remise en état de quelques dégradations au sol.

Plan de zonage PLUi : il est fait part du compte rendu de la réunion avec M. Richard BENOIT de l'Atelier du Triangle, afin de finaliser le plan de zonage de la commune. Celui-ci sera présenté à la population lors de la réunion publique du vendredi 18 janvier.

Démissions conseillers municipaux – élections partielles : suite aux démissions de Peter DEAN et de Karine JONINON-DESVIGNES, des élections partielles auront lieu en mars prochain. Deux dates ont été proposées au Ministère de l'Intérieur : les 17 et 24 mars.

Projets travaux et investissements 2019 : Chaussée Grand'Rue – Toit du château d'eau – Chêneaux bâtiment épicerie – Mur du lotissement des Croix, le long de la rue du Cimetière – Suite du fleurissement (plantations en façade) – Travaux d'électricité suite au contrôle.

Fondation du Patrimoine : Les Amis de la Collégiale Saint-Hilaire ont versé à la Fondation du Patrimoine la somme de 10 000 € destinée à aider la commune à financer les travaux de restauration du portail de l'Église. La Fondation du Patrimoine abondera ainsi de son côté au financement des travaux.

Trappe désenfumage salle des fêtes : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Charlieu Chauffage pour la remise en fonction de la trappe de désenfumage à la salle des fêtes (coût : 214,80 € ttc).

Il est fait part :

- . De la préparation du budget primitif 2019 le jeudi 07 mars.
- . D'une réunion avec la DRI pour la réfection de la chaussée de la Grand'Rue, le mercredi 16 janvier.
- . D'une réunion préparatoire pour l'organisation d'une marche gourmande prévue en septembre le mercredi 16 janvier.
- . Du courrier de M. Jean-Marc NESME invitant le Président Emmanuel MACRON à venir assister à une réunion du comité syndical du Pays Charolais-Brionnais.